

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **20**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. Jean-Claude PERALBA, Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2015 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents :

TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – PUIG (Sainte-Colombe) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY (Banyuls dels Aspres) à J.C.PERALBA
H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
N.MON (Thuir) à D.RUIZ
R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Absents:

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.MAURY (Thuir)
R.OLIVE (Thuir) sorti au moment du vote

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

COMPTE ADMINISTRATIF

Code INSEE : 66210
Etablissement : EAU POTABLE Budget
BUDGET ANNEXE

Département : PYRENEES ORIENTALES
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
Date d'Edition : 31/03/2016

Année 2015
Page n° 1

DELIBERATION

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 31/03/2016 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTES : Contre 0 Pour 34 Abstention 0
Date de convocation : 25/03/2016

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PERALBA, 2ème Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		756 306,63		446 828,55	-	1 203 135,18
Opérations de l'exercice	451 022,79	1 064 188,67	837 026,20	613 037,97	1 288 048,99	1 677 226,64
TOTAUX	451 022,79	1 820 495,30	837 026,20	1 059 866,52	1 510 889,31	2 880 361,82
Résultats de clôture		1 369 472,51		222 840,32		1 592 312,83
Restes à réaliser			222 814,49	60 000,00	222 814,49	60 000,00
TOTAUX CUMULES	451 022,79	1 820 495,30	1 059 840,69	1 119 866,52	1 510 863,48	2 940 361,82
RESULTATS DEFINITIFS		1 369 472,51		60 025,83		1 429 498,34

(*) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:



Pour expédition conforme,
P/le Président,